COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 15.12.2020
SWD(2020) 349 final

Législation sur les services numériques

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE D'IMPACT

accompagnant le document:

[Mandatory element]

[Mandatory element]

{COM(2020) 825 final} - {SEC(2020) 432 final} - {SWD(2020) 348 final}

Résumé de l'analyse d'impact

Analyse d'impact sur la législation sur les services numériques

A. Nécessité d'une action

Quel est le problème et pourquoi se situe-t-il au niveau de l'UE?

Les services numériques, et notamment l'apparition des plateformes en ligne, ont transformé l'économie et la société européennes au cours des deux dernières décennies. Cette initiative s'appuie sur l'évaluation de la directive sur le commerce électronique de 2000. L'évaluation de la directive qui figure en annexe montre que ses principes fondamentaux restent valables, mais certaines de ses règles doivent être mises à jour à la lumière des défis spécifiques qui émergent autour des intermédiaires en ligne et des plateformes en ligne en particulier. Dans ce contexte, le rapport d'analyse d'impact se penche sur trois problèmes essentiels et leurs causes.

Premièrement, les citoyens sont exposés à de plus en plus de risques et de préjudices en ligne, qu'il s'agisse de la diffusion d'activités illicites ou de risques pour leurs droits fondamentaux et d'autres dommages sociétaux. Ces problèmes sont très répandus dans l'écosystème en ligne mais leur incidence est la plus forte lorsque les très grandes plateformes sont concernées, étant donné leur portée.

Deuxièmement, la surveillance des plateformes en ligne en général est, dans une large mesure, non coordonnée et inefficace dans l'UE, malgré l'importance systémique de ces services. Le cadre de coopération administrative limité établi par la directive sur le commerce électronique pour traiter les questions transfrontières n'est pas assez précis et est utilisé de manière incohérente par les États membres.

Troisièmement, les États membres ont commencé à réglementer les services numériques au niveau national, créant de nouveaux obstacles au sein du marché intérieur. Il en résulte un avantage concurrentiel pour les très grandes plateformes et les services numériques bien établis.

Quels sont les objectifs à atteindre?

L'objectif général est de veiller au bon fonctionnement du marché unique, notamment la fourniture transfrontière de services intermédiaires en ligne. Les objectifs spécifiques visent à i) maintenir un environnement en ligne sûr, ii) améliorer les conditions de fourniture des services numériques transfrontières innovants, iii) donner aux utilisateurs les moyens d'agir et protéger leurs droits fondamentaux en ligne, et iv) mettre en place une surveillance efficace des services numériques et une coopération entre les autorités.

Quelle est la valeur ajoutée de l'action au niveau de l'UE (subsidiarité)?

Les contenus et services sur l'internet sont généralement disponibles dans plusieurs pays en même temps. Des réglementations parallèles et divergentes dans les différents États membres entravent la fourniture de services intermédiaires au sein de l'UE et sont inefficaces pour garantir la sécurité et la protection de tous les citoyens européens. Une action au niveau de l'UE permettrait de réduire la fragmentation juridique et les coûts de mise en conformité, d'augmenter la sécurité juridique, de garantir une protection égale des citoyens et des conditions de concurrence équitables pour les entreprises, de renforcer l'intégrité du marché unique et d'établir une surveillance efficace par-delà les frontières. Aucun État membre ne peut s'attaquer seul à ces problèmes.

B. Solutions

Quelles sont les différentes options pour atteindre les objectifs?

Trois options ont été examinées en détail, en plus du scénario de base:

1. Des mesures limitées contre les activités illicites, fixant les obligations procédurales des plateformes en ligne pour lutter contre les activités illicites, afin de protéger les droits fondamentaux des utilisateurs et de garantir la transparence. Des mécanismes de coopération renforcée pour que les autorités puissent résoudre les problèmes transfrontières par l'intermédiaire d'une chambre de compensation numérique.

2. Des mesures totalement harmonisées visant à encourager les prestataires de services à prendre des mesures, à renforcer la transparence et à pallier un ensemble plus large de risques émergents en responsabilisant les utilisateurs. Un renforcement du mécanisme d'exécution et de coopération grâce à des conditions harmonisées pour les injonctions administratives et à la désignation d'un coordinateur central dans chaque État membre.

3. Des mesures asymétriques: obligations plus strictes pour les très grandes plateformes en ligne, explications supplémentaires concernant le régime de responsabilité pour les intermédiaires en ligne et gouvernance de l'UE assortie d'une surveillance et d'une application renforcés. Il s'agit de l'option privilégiée.

Quelle est la position des différentes parties intéressées? Qui soutient quelle option?

Selon une vaste consultation des parties prenantes, il y a un large consensus en faveur d'une action de l'UE, notamment au moyen d'un cadre renforcé à l'échelle de l'UE, tout en maintenant les principes fondamentaux énoncés dans la directive sur le commerce électronique. Globalement, les intermédiaires en ligne, les entreprises et la société civile sont largement favorables à une harmonisation des procédures de notification et d'action dans l'ensemble de l'UE. Les intermédiaires en ligne réclament un cadre clair, qui apporte une sécurité juridique, pour pouvoir prendre, de bonne foi, des mesures volontaires contre les contenus illicites. Les mesures de transparence sont également largement soutenues par les entreprises et la société civile, cette dernière insistant également sur les algorithmes de recommandation. Certaines organisations d'entreprises et jeunes pousses appellent à des règles asymétriques. L'amélioration de la coopération entre les autorités des États membres et l'importance du partage des données avec les autorités publiques sont cruciaux pour les États membres. Les organisations de la société civile, ainsi que certaines entreprises et autorités nationales, demandent une surveillance au niveau de l'UE. Trois projets de rapports d'initiative différents du Parlement européen sur la législation sur les services numériques soutiennent — considérés ensemble — une option similaire à l'option privilégiée dans le rapport d'analyse d'impact.

C. Incidence de l'option privilégiée

Quels sont les avantages de l'option privilégiée (ou, à défaut, des options principales)?

On peut s'attendre à un effet positif sur le marché unique et sur la concurrence, qui devrait entraîner une augmentation entre 1 et 1,8 % du commerce électronique transfrontière. Des règles asymétriques garantiront que les concurrents émergents de plus petite taille seront stimulés, ce qui contribuera à la compétitivité, à l'innovation et à l'investissement dans les services numériques, tout en ciblant les préjudices spécifiques qui se font jour par l'intermédiaire des grandes plateformes. La transparence et la sécurité en ligne, ainsi que la protection des droits fondamentaux, seront renforcées. Une coopération renforcée entre les États membres et la gouvernance au niveau de l'UE améliorera l'application de la législation et fournira un système de surveillance actualisé en ce qui concerne les services numériques.

Quels sont les coûts de l'option privilégiée (ou, à défaut, des options principales)?

Les coûts directs sont proportionnels à la taille et à la portée du prestataire de services. Cette option entraînerait également des coûts marginaux de conception technique et de maintenance pour les services. Les coûts liés aux exigences en matière d'information diminueront par rapport au scénario de base. Les coûts les plus importants ne concerneraient que les très grandes plateformes en ligne.

Quel est l'impact sur les PME et sur la compétitivité?

Des règles actualisées et uniformes aideront les PME à opérer dans l'ensemble du marché unique et soutiendront les entreprises en expansion et les innovateurs. L'analyse d'impact montre également que les PME qui pourraient être confrontées à des contenus illicites feront des économies. Toutefois, les microentreprises et les petites entreprises ne seraient pas concernées par les obligations imposées aux plateformes en ligne et seraient également exemptées d'obligations de communication étendues.

Y aura-t-il une incidence notable sur les budgets nationaux et les administrations nationales?

Nous prévoyons une diminution significative des coûts engendrés par le manque d'efficacité de la structure existante de coopération entre les autorités. Divers coûts supplémentaires liés au mécanisme de coopération renforcée seraient pris en charge au niveau de l'UE.

Y aura-t-il d'autres incidences notables?

L'un des principaux effets de l'option privilégiée porte sur la protection des droits et des intérêts des consommateurs et des entreprises et la protection des droits fondamentaux en ligne.

Proportionalité?

L'option privilégiée permettrait d'atteindre les objectifs de l'initiative sans excéder ce qui est nécessaire pour résoudre les problèmes recensés. Une approche fragmentée des États membres n'est pas en mesure d'assurer un niveau approprié de protection des citoyens dans l'ensemble de l'Union, et la surveillance des services resterait incohérente.
D. Suivi
Quand la législation sera-t-elle réexaminée?
La mise en place d'un système de collecte et de suivi des données est en soi l'un des effets principaux de l'option privilégiée. Elle signifie à la fois le renforcement de la capacité de surveillance et de prise en compte du fonctionnement de la coopération entre les autorités des États membres, et la surveillance des services numériques. Le réexamen devrait avoir lieu dans un délai de cinq ans après son entrée en vigueur, mais des rapports réguliers seraient intégrés dans la conception du système de surveillance lui-même.